



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/05/074

Domaine et patrimoine – acquisitions /aliénations

Séance du 19 mai 2025
Date de convocation : 13 mai 2025
Membres en exercice : 33
27 présents – 32 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : Bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées au cours de l'année 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Serge GARNIER, Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Bruno JOUANNE a donné procuration à Christian SOMMACAL
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD
Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Jean-Pierre GUSAÏ
René GIMENEZ a donné procuration à Serge GARNIER
Emmanuelle GAVANON a donné procuration à Agnès AUGUSTE

Absente excusée :

Sandrine RIOS

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Sandra LIAUTAUD a été élue à l'unanimité** (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ (2), Agnès AUGUSTE (2)).

Suite délibération n° 2025/05/074

RAPPORTEUR : Mme Annick CHOPARD, adjointe au maire

EXPOSE : Il y a lieu que le conseil municipal délibère chaque année sur la gestion des biens et les opérations immobilières et prenne acte du bilan qui reprend les éventuelles cessions de biens et droits réels immobiliers, acquisitions foncières et constitutions de servitudes de l'exercice précédent.

Le bilan des opérations immobilières effectuées au cours de l'exercice 2024 a donc été établi.

Au cours de l'année dernière, dans le cadre de l'opération reconnue d'utilité publique d'acquisition des cellules commerciales de la résidence le Montcalm à Vauvert en vue de l'aménagement des espaces publics en pied d'immeuble, la commune a obtenu la jouissance des locaux constituant le lot 117 de la copropriété, dont la propriété lui avait été reconnue par les ordonnances d'expropriation RG n° 23/0002 des 4 mai et 16 octobre 2023.

Elle est devenue propriétaire d'un local avec patio constituant le lot 80 de la copropriété « la Salicorne », rue Zola, appartenant à la SEMIGA et accueillant des activités associatives.

Dans le cadre de sa volonté de protection des forêts de Vauvert, notamment contre les risques d'incendie, elle a aussi fait l'acquisition d'un terrain en bois de taillis situé lieudit Puech de Pattus et Caramel, auprès du GFA Méger.

En outre, conformément aux termes de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée avec l'ANRU et les partenaires du projet, la collectivité a, d'une part, vendu à l'Agence Nationale de la Cohésion Sociale un terrain situé quartier des Costières destiné à la construction d'un nouveau centre commercial et d'autre part, cédé après déclassement, à la société d'HLM *Un Toit pour Tous*, des portions de terrain situées dans ce même quartier, permettant l'optimisation des stationnements et l'externalisation des locaux à poubelles de la résidence *Le Coudoyer*.

La commune a aussi vendu à *Un Toit pour Tous* un immeuble de logements sis rue Danise, que la société d'HLM gère depuis plusieurs années en vertu de baux.

De plus, afin de permettre la réalisation par le Service Départemental de Sécurité et d'Incendie de travaux nécessaires à l'amélioration des conditions de travail de son personnel, la commune lui a cédé à titre gratuit la caserne des pompiers de Vauvert, en prévoyant une clause de retour en cas de changement d'affectation.

Enfin, elle a signé deux actes constitutifs de servitudes à la demande de personnes privées, l'un afférent à la parcelle municipale Section ED n°28 sise à Montcalm, le second concernant la parcelle Section CW 306 à Gallician.

VU le code de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 321 I-14,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-12 et L 2241-1,

PROPOSITION : Le rapporteur demande au conseil municipal de prendre acte du bilan des acquisitions immobilières réalisées en 2024.

Suite délibération n° 2025/05/074

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE
De prendre acte à l'unanimité du bilan des acquisitions immobilières réalisées en 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,

Le maire,

Sandra LIAUTAUD

Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier